

TABLE DES MATIERES

	Folio
Préface	III
Table des matières	V
I. Droit international et européen	
<i>A. Nations Unies</i>	
1. Charte des Nations Unies , signée le 26 juin 1945	1
2. Pacte international relatif aux droits civils et politiques, fait à New York le 19 décembre 1966 et approuvé par la loi du 15 mai 1981	11
<i>B. Europe</i>	
1. Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, faite à Rome le 4 novembre 1950 et approuvée par la loi du 13 mai 1955	19
2. Protocole additionnel à la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, fait à Paris le 20 mars 1952 et approuvé par la loi du 13 mai 1955	29
3. Traité du 7 février 1992 sur l'Union européenne, consolidé conformément au Traité de Lisbonne du 13 décembre 2007 , approuvé par la loi du 26 novembre 1992	31
4. Traité du 25 mars 1957 sur le fonctionnement de l'Union européenne, consolidé conformément au Traité de Lisbonne du 13 décembre 2007 , approuvé par la loi du 2 décembre 1957	43
5. Charte du 12 décembre 2007 des droits fondamentaux de l'Union européenne	99
II. Droit public	
1. Constitution coordonnée le 17 février 1994 (<i>avec table des matières</i>)	107
2. Lois coordonnées le 18 juillet 1966 sur l'emploi des langues en matière administrative (<i>Extrait: art. 2-8</i>)	133
3. Lois coordonnées le 12 janvier 1973 sur le Conseil d'Etat (<i>Extrait: art. 1er-46 et art. 91-98</i>)	135
4. Loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles (<i>avec table des matières</i>)	155
5. Loi ordinaire du 9 août 1980 de réformes institutionnelles (<i>Extrait: art. 31-33bis</i>)	193
6. Loi spéciale du 6 janvier 1989 sur la Cour constitutionnelle	197
7. Loi spéciale du 12 janvier 1989 relative aux institutions bruxelloises	215
8. Loi du 29 juillet 1991 relative à la motivation formelle des actes administratifs	235
9. Loi du 11 avril 1994 relative à la publicité de l'administration	237
10. Loi du 22 mars 1995 instaurant des médiateurs fédéraux	241
11. Code de la démocratie locale et de la décentralisation , codifié par A. Gouv. w. du 22 avril 2004 et confirmé par Décr. Rég. w. du 27 mai 2004 (<i>Extrait: art. L1122-1-L1123-13, L1141-1-L1141-13, L1511-1-L1524-1, L2214-1-L2214-12, L3211-1-L3211-3, L3221-1-L3221-8, L3231-1-L3231-9, L4121-1-L4121-3</i>)	245
12. Décret spécial de la Communauté française du 3 avril 2014 relatif aux compétences de la Communauté française dont l'exercice est transféré à la Région wallonne et à la Commission communautaire française	285

III. Droit civil

1. Ancien Code civil (L. 21 mars 1804) (à l'exception des dispositions qui ont été supprimées à la suite de l'introduction du nouveau Code civil, même les articles qui peuvent néanmoins rester en vigueur, compte tenu du droit transitoire)(1)) (avec table des matières complète)	299
2. Code civil (L. 13 avril 2019) (avec table des matières)	529
3. Tables de concordance Code civil	679

IV. Droit judiciaire

1. Code judiciaire (L. 10 octobre 1967) (avec table des matières complète) (Extrait: art. 1er-57, 58-156/1, 168, 187, 203, 262, 292, 304, 412, 509, 519, 556-663, 764, 780, 828, 870-1016bis, 1047-1051, 1073, 1110, 1339, 1385bis-1385nonies, 1408-1412quinquies, 1676-1723)	719
---	-----

V. Droit pénal (2)

1. Code pénal (L. 8 juin 1867) (avec table des matières complète) (Extrait: art. 1er-100ter, 160-232, 258, 348-353, 392-417/4/1, 418-422quater, 458-458quater, 461)	853
2. Code pénal 2024 (L. 29 février 2024) (avec table des matières complète) (Extrait: Livre 1er (art. 1-78))	889
3. Code d'instruction criminelle (avec table des matières complète) (Extrait: dispositions préliminaires: Loi du 17 avril 1878, art. 1er-32)	911

VI. Droit social

1. Loi du 3 juillet 1978 relative aux contrats de travail	925
---	-----

Notes

(1) Les dispositions suivantes ne sont plus reprises:

- Livre II (art. 516-710bis);
- Livre III, dispositions générales (art. 711-717);
- Livre III, titre Ier (art. 718-892/8);
- Livre III, titre II (art. 893-1100);
- Livre III, titre IIbis (art. 1100/1-1100/7);
- Livre III, titre III (art. 1101-1369);
- Livre III, titre IV (art. 1370-1386);
- Livre III, titre IVbis (art. 1386bis);
- Livre III, titre VI, chap. VIII (art. 1689-1701);
- Livre III, titre XIV (art. 2011-2043octies);
- Livre III, titre XVIII, chap. Ier (art. 7-11);
- Livre III, titre XIV (art. 2011-2043octies);
- Livre III, titre XX, chap. II (art. 2228-2235);
- Livre III, titre XXI (art. 2281).

(2) Avertissement concernant la rubrique "V. Droit pénal":

En ce qui concerne la conversion en EUR à partir du 1er janvier 2002 des amendes pénales exprimées en FB, on a jugé utile, s'il n'y a pas de modification explicite, de ne pas encore adapter les montants tels que repris dans les différents textes.

La loi du 26 juin 2000 relative à l'introduction de l'euro dans la législation concernant les matières visées à l'article 78 de la Constitution, avec entrée en vigueur au 1er janvier 2002, ne modifie pas explicitement le Code pénal et le Code d'instruction criminelle, mais seulement la loi du 5 mars 1952 relative aux décimes additionnels sur les amendes pénales.

VII. Droit économique

1. Code de droit économique (L. 28 février 2013) <i>(avec table des matières complète)</i>	
<i>(Extrait:</i>	
- Livre Ier - Définitions (partim)	985
- Livre II - Principes généraux	998
- Livre III - Liberté d'établissement, de prestation de service et obligations générales des entreprises	999
- Livre VI - Pratiques du marché et protection du consommateur	1020
- Livre XI - Propriété intellectuelle et secrets d'affaires (partim)	1059
- Livre XV - Application de la loi	1156
- Livre XVII - Procédures juridictionnelles particulières	1214
- Livre XIX - Dettes du consommateur	1242
- Livre XX - Insolvabilité des entreprises	1251
<i>Voy. aussi l'extrait (livres Ier (partim), IV, V, VII, VIII, IX, X, XII et XVI) repris dans le Code BAC - Volume II.</i>	
<i>Spécificités économie et gestion (éd. 2026-27)</i>	
2. Code des sociétés et des associations (L. 23 mars 2019) <i>(avec table des matières)</i>	1331
 Table chronologique	 1601
Table analytique	1603